



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
Direction régionale des Finances publiques de La Réunion
7 avenue André Malraux
CS 21015
97744 Saint-Denis cedex 9

**Décision de délégation de signature pour le responsable
du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) de Saint-Denis**

La Directrice régionale des finances publiques de La Réunion, par intérim

Vu l'article L 255 A du livre des procédures fiscales ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté en date du 22 août 2023 portant désignation de **Mme Christelle PORTIER**, administratrice de l'Etat, en qualité de Directrice régionale des finances publiques de La Réunion, par intérim à compter du 19 septembre 2023 ;

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée, à M. Dominique GASTRIN, inspecteur divisionnaire Hors Classe, responsable du Service Départemental des Impôts Fonciers de Saint-Denis, pour liquider et émettre les titres de perception mentionnés à l'article L255 A du livre des procédures fiscales.

Article 2 : Les dispositions de la présente décision prennent effet au 21 septembre 2023.

Article 3 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 21 septembre 2023

Christelle PORTIER
Administratrice de l'Etat